

B-Louvain-la-Neuve: Sewage, refuse, cleaning and environmental services

OJ S 30/2013 12/02/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: UCL/service des achats

Postal address: Place de l'Université 1 bte 31

Town: Louvain-la-Neuve

Postal code: 1348

Country: Belgium

For the attention of: Isabelle Bernard et Marie Maerevoet (marie.maerevoet@uclouvain.be)

E-mail: isabelle.bernard@uclouvain.be

Telephone: +32 10478226

Fax: +32 10473837

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Établissement d'enseignement universitaire

I.3. Main activity

Education

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

UCL SA 2012.15

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

Main site or place of performance: Louvain-la-Neuve

NUTS code BE31 Prov. Brabant Wallon, BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels

Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

marché public de services ayant pour objet la collecte, le transport et l'élimination régulière des déchets chimiques dangereux et des déchets biologiques dangereux produits par l'UCL à Louvain-la-Neuve et à Woluwe-Saint-Lambert - 2 lots.

II.1.6. CPV code(s)

90000000 Sewage, refuse, cleaning and environmental services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Lot 1

1) Short description

Collecte des déchets chimiques dangereux à Louvain-la-Neuve et à Woluwe-Saint-Lambert

2) CPV code(s)

90000000 Sewage, refuse, cleaning and environmental services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Lot 2

1) Short description

Collecte des déchets biologiques dangereux à Louvain-la-Neuve et à Woluwe-Saint-Lambert

2) CPV code(s)

90000000 Sewage, refuse, cleaning and environmental services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

En application de l'art. 5 § 3 du CGC, le montant du cautionnement est fixé à 5 % de l'assiette, hors TVA, arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

L'assiette du cautionnement sera égale à

lot 1 : 70 000 EUR,

lot 2 : 40 000 EUR.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Communs aux deux lots :

- une attestation originale avec cachet sec délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celle du pays où il est établi.
- une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare ne pas se trouver dans une des situations d'exclusion visées par l'article 69 §1 des points 1 à 4 de l'A.R. du 8.1.1996 (voir déclaration jointe en annexe).
- une attestation du tribunal de commerce pour le soumissionnaire ou document équivalent délivré par l'autorité compétente du pays d'origine ou de provenance, dont il résulte que celui-ci ne se trouve pas dans une situation de faillite, liquidation, cessation ou concordat. La date figurant sur cette attestation ne pourra être antérieure à plus de 2 mois avant la date limite de réception des offres.
- Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle envers ses obligations relatives au paiement de la TVA conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où il est établi. La date figurant sur cette attestation ne pourra être antérieure à plus de 2 mois avant la date limite de réception des offres.
- Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle par rapport à ses obligations relatives au paiement de ses impôts conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où il est établi (en Belgique, il s'agit de l'attestation 276C2). La date figurant sur cette attestation ne pourra être antérieure à plus de 1 mois avant la date limite de réception des offres.

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Communs aux deux lots :

- Un certificat attestant que le soumissionnaire et son sous-traitant éventuel répondent à la norme ISO 9001 ou équivalent attestant des systèmes de gestion de la qualité.
- Un certificat attestant que le soumissionnaire et son sous-traitant éventuel répondent à la norme ISO 14001 ou équivalent attestant du management environnemental.

Spécifiques au lot 1 :

- Pour le lot 1, minimum 10 références différentes du soumissionnaire lui-même, de marchés similaires (à savoir la collecte et l'évacuation régulière des déchets chimiques) au cours des trois dernières années. Ces références devront mentionner la période d'exécution et le type services exécutés.
- L'agrément pour la collecte des déchets dangereux, des huiles usagées et des PCB/PCT pour la Région wallonne conformément à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux déchets dangereux du 09/04/1992, à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux huiles usagées du 09/04/1992 et à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux PCB/PCT du 09/04/1992 (y compris les arrêtés modificatifs). Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.
- L'agrément pour la collecte des déchets dangereux, des huiles usagées et des PCB/PCT pour la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des déchets dangereux, à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des huiles usagées et à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des PCB/PCT (y compris les arrêtés modificatifs). Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.
- L'agrément pour le transport (pour le soumissionnaires lui-même, son sous-traitant éventuel ou l'entreprise intervenant dans l'association momentanée) des déchets dangereux, des huiles usagées et des PCB/PCT pour la Région wallonne conformément à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux déchets dangereux du 09/04/1992, à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux huiles usagées du 09/04/1992 et à l'Arrêté de l'exécutif régional wallon relatif aux PCB/PCT du 09/04/1992 (y compris les arrêtés modificatifs).. L'agrément doit être valable pour toutes les classes à l'exception des classes 1 et 7. Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.
- L'agrément pour le transport (pour le soumissionnaires lui-même, son sous-traitant éventuel ou l'entreprise intervenant dans l'association momentanée) des déchets dangereux, des huiles usagées et des PCB/PCT pour la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des déchets dangereux, à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des huiles usagées et à l'Arrêté de l'Exécutif du 19/09/1991 réglant l'élimination des PCB/PCT (y compris les arrêtés modificatifs). L'agrément doit être valable pour toutes les classes à l'exception des classes 1 et 7. Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.

Spécifiques au lot 2 :

- Pour le lot 2, minimum 10 références différentes du soumissionnaire lui-même, de marchés similaires, à savoir la collecte et l'évacuation régulière des déchets biologiques, au cours des trois dernières années. Ces références devront mentionner la période d'exécution et le type services exécutés.
- L'agrément pour la collecte de déchets hospitaliers et de soins de santé de classe B2 pour la Région wallonne conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé du 30/06/1994 (y compris les arrêtés modificatifs).

Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.

- L'agrément pour la collecte des déchets spéciaux provenant des activités des soins de santé pour la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux déchets d'activités de soins de santé du 23/03/1994 (y compris les arrêtés modificatifs). Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.

- L'agrément pour le transport de déchets hospitaliers et de soins de santé de classe B2 pour la Région wallonne conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé du 30/06/juin 1994 (y compris les arrêtés modificatifs). Le transporteur (engagé en tant que sous-traitant ou intervenant dans l'association momentanée) sera agréé au minimum pour la classe 6.2. Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.

- L'agrément pour le transport des déchets spéciaux provenant des activités des soins de santé pour la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux déchets d'activités de soins de santé du 23/03/1994 (y compris les arrêtés modificatifs). Le transporteur (engagé en tant que sous-traitant ou intervenant dans l'association momentanée) sera agréé au minimum pour la classe 6.2. Cet agrément devra avoir été accordé par l'autorité compétente au plus tard à la date de remise des offres. Les demandes d'agrément non encore attribuées à cette date ne seront pas acceptées.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

- IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**
UCL SA 2012.15
- IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**
- IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**
Payable documents: no
- IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**
8.4.2013 - 14:30
- IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**
- IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**
French.
- IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**
- IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

Section VI: Complementary information

- VI.1. Information about recurrence**
- VI.2. Information about European Union funds**
- VI.3. Additional information**
@Ref:00673377/2013002277
Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):
Le cahier spécial des charges peut être obtenu en format PDF par les sociétés intéressées qui en auront fait la demande par courriel (isabelle.bernard@uclouvain.be et marie.maerevoet@uclouvain.be) au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de remise des offres. Les questions relatives à ce CSC doivent nous parvenir au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture des offres.
- VI.4. Procedures for review**
- VI.4.1. Review body**
- VI.4.2. Review procedure**
- VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**
- VI.5. Date of dispatch of this notice**
7.2.2013